

**Piscine-Patinoire La Fayette - Exploitation du Bar-Restaurant
du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004 - Concession d'occupation -
Lancement de la consultation - Adoption du cahier des charges**

M. l'Adjoint COLY, Rapporteur : Il est proposé d'accorder une concession d'occupation pour l'exploitation du Bar-Restaurant de la Piscine-Patinoire La Fayette pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004.

La concession d'occupation est consentie pour une durée de trois ans, moyennant le paiement d'une redevance annuelle fixée à 75 000 F minimum (11 433,68 €).

Le concessionnaire doit faire l'objet d'une inscription au Registre du Commerce. Il prend à sa charge les consommations d'eau, d'électricité et la surveillance pour la sécurité des locaux mis à disposition.

Sur proposition de la Commission des Sports, le Conseil Municipal est appelé à :

- . approuver le cahier des charges élaboré à cet effet
- . autoriser M. le Maire à lancer la consultation et à signer le contrat à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.